

Mise en ligne : 29 juin 2015.
Dernière modification : 12 avril 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DE TAMERA

Épisode précédent : Compagnie des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_fer_Kroumirie+Nefzas.pdf

TUNISIE

Compagnie des mines de fer de Kroumirie et des Nefzas*
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1927)

Cette société, dont le siège était à Paris, 85, boulevard Haussmann, a été mise en dissolution anticipée pour faire apport de ses biens à une nouvelle société qui a été dénommée Société de Tamera. Cette nouvelle affaire a attribué aux actionnaires de la société dissoute les 4.650 actions de 100 fr. libérées représentant l'apport, dénommées actions A, donnant droit chacune à 6 voix. Le siège de la Société de Tamera est à Bizerte (Tunisie), quai Amiral-Ponty.

TUNISIE

Société de Tamera
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1927)

Cette société récemment formée au capital de 2.200.000 fr., a pour objet l'exploitation de toutes concessions minières. Le siège est à Bizerte (Tunisie), quai Amiral-Ponty.

MM. Ch. Bastit ¹,
T.J. Callaghan ²,
S. H. O'Callaghah,
J[oseph] Granjon ³,
Martyn,
L[éon] Pinchart ⁴,

¹ Charles Bastit-Guéret : fabricant de briquettes de charbon à Brest, président du tribunal de commerce, ancien consul de Grèce dans cette ville. Représentant de la Société générale de houilles et agglomérés (SGHA) à la Société algérienne de houilles et briquettes (SAHA), puis à Charbonac, à l'Union commerciale de Bordeaux-Bassens, au Comptoir des combustibles d'Alsace-Lorraine, au Foncier africain français, à la Participations industrielles et commerciales (SPIC)...

² Thomas-Joseph Callaghan : chairman de la maison L. Gueret et Cie Ltd, administrateur de la Société générale de houilles et agglomérés, de la Société marocaine de charbons et briquettes, de la Société algérienne de houilles et agglomérés, de la Société tunisienne de houilles et agglomérés, etc.

³ Joseph Granjon : directeur de la Société tunisienne de houilles et agglomérés.

⁴ Léon Pinchart : représentant de la Société générale de houille et agglomérés (SGHA) au conseil de l'Union commerciale de Bordeaux-Bassens, de la Société marocaine de charbons et briquettes, de la Société algérienne de houilles et agglomérés (SAHA), puis de sa suite, la Charbonac (1930), et, très probablement, de la Société tunisienne de houilles et agglomérés. Représentant cette dernière à la Cie générale charbonnière (*Les Documents politiques*, janvier 1931) et à la Société de participations industrielles et commerciales (SPIC)(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1935).

[Edmond] Raynal ⁵,
[Jean] Saint-Romas ⁶
et [Marcel] Trélat ⁷ ont été nommés administrateurs.

LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
Les travaux de Bizerte
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1927)

La Compagnie du port de Bizerte fait exécuter en ce moment le prolongement du quai de la Société [tunisienne] des houilles et agglomérés, dans la baie de Sébra.

Ces travaux ont pour but de permettre et de faciliter le changement des minerais de fer provenant des mines de Tamam [*sic* : *Tamera*].

Ils sont en outre intéressants en ce sens que les vapeurs venant apporter du charbon à Bizerte pourront repartir chargés de minerais.

Les travaux se poursuivent activement et l'on pense qu'ils se termineront dans une quinzaine de mois.

Ils coûteront deux millions de francs environ.

Abonnement au timbre
(*Les Annales coloniales*, 4 mars 1930)

La Société de Tamera, ayant son siège à Bizerte (Tunisie), est, à partir du 10 février 1930, abonnée au timbre pour 20.350 actions, série B, n° 4.651 à 25.000, d'une valeur nominale de 100 francs.

Tunisie
Société de Tamera
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1931, p. 425)

Cette société, qui a repris l'exploitation de minerai de fer de Kroumirie et des Nefzas, a produit 53.488 t., en 1930, c- 38.914 en 1929 et 15.985 en 1928. Les expéditions se sont élevées à 42.299 t., laissant un bénéfice net après amortissements de 7.082.967 fr. 60. La présence de pyrite s'étant révélée à une certaine profondeur en dessous du fer, on procède à des sondages p. reconnaître s'il s'agit d'une couche exploitable.

Courrier de la Tunisie
La vie économique
Les mines de fer

⁵ Edmond Raynal (1870-1950) : neveu de David Raynal, parlementaire de la Gironde, plusieurs fois ministre ; frère d'Alice Raynal (épouse d'Alfred Bechmann, chef de la Banque Heine, administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris) ; marié à Louise-Antoinette Kann. Représentant de la SGHA à la SAHA, puis à Charbonac, au Foncier africain français, à la SPIC...

⁶ Jean Saint-Romas : X-1882, ingénieur des ponts et chaussées, ingénieur en chef et administrateur de la Cie fermière des chemins de fer tunisiens, de la Foncière et immobilière de la Ville d'Alger (1923), du Foncier africain français (groupe SCAC), etc.

⁷ Marcel Trélat (1859-1933) : président de la Cie fermière des chemins de fer tunisiens...

(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1932)

On signale l'abaissement constant de la production des mines de fer de Tunisie.

.....
Tamera, qui commença à travailler en 1928, produisait alors 5.000 tonnes par mois. Elle ne donne plus que 4.000 tonnes actuellement.

Société de Tamera
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1933, p. 284)

On lit dans le rapport de cette soc. qui exploite un gisement de minerai de fer en Tunisie :

« Notre production pendant l'année 1932 s'est élevée à 48.434 t. c- 54.509 en 1931. Nos livraisons ont atteint 42.915 t. contre 53.940 t. l'année précédente, la totalité de ce qui avait été vendu n'ayant pas été livré sur la demande des acheteurs et le solde ayant été reporté sur l'année 1933.

Un événement qui intéresse et qui lui est favorable est intervenu pendant l'année 1932. Nous voulons parler de la loi du 20 juillet 1932 qui supprime la superposition des impôts français et tunisien. Il résulte de cette loi que les titres de notre soc. peuvent maintenant circuler librement sur le marché français en ne supportant plus que l'impôt tunisien sur le revenu des valeurs mobilières qui est de 5,5 % c- 16 % en France, et la taxe de transmission tunisienne qui est sensiblement égale à sa sœur français .

La situation ne s'étant pas améliorée, et ayant même empiré p. ce qui concerne les prix de vente, nous nous sommes contentés de vendre sur l'ex. en cours une quantité de 40.000 t. qui nous permettra de maintenir, avec les arriérés de 1932, une production de 50.000 t. environ, alors que nous pourrions, quand les circonstances le rendront désirables, atteindre désormais une production sensiblement plus élevée. »

Société de Tamera
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1935)

Les prix offerts pour ses minerais de fer n'étant pas jugés assez élevés, la société a suspendu fin septembre son exploitation, de manière à conserver intactes ses disponibilités, qui sont importantes. Les stocks sont de l'ordre de 17 ou 18.000 tonnes, dont 10.000 à livrer sur d'anciens contrats.

TUNISIE
Le Comité des mines
(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1935)

La composition du comité prévu à l'article 89 du décret tunisien du 29 décembre 1913 sur les mines de Tunisie, a été arrêté ainsi qu'il suit pour 1935 :

MM. Buovolo, directeur des Travaux publics, président ; Reuflet, ingénieur en chef du service des mines, membre ; de Valois, chef de service à la direction générale des finances, membre ; Perrot, directeur général de la Société Exploitations minières en Tunisie, membre ; W. Gittens, administrateur délégué de la Société des mines du Djebel-Hallouf, membre.

Sont chargés de suppléer MM. Perrot et Gittens en cas d'empêchement : MM. P. André, vice-président de la Chambre des intérêts miniers, directeur de la mine de fer de Douaria* ; [Joseph] Granjon, directeur de la Société des mines de fer à Tamera.

Société de Tamera, Bizerte
(*Les Travaux nord-africains*, 14 mai 1937)

Les comptes de l'exercice 1936 font ressortir un bénéfice disponible de 440.000 fr. contre une perte de 25.880 fr. en 1935.

AUGUSTIN HAMON,
LES MAÎTRES DE LA FRANCE,
T. 3, ÉDITIONS SOCIALES INTERNATIONALES, 1938,
LES INTÉRÊTS COLONIAUX
EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

M. Léon Pinchart siège à [l'Union commerciale de] Bordeaux-Bassens, à Charbonac [à Alger] et à Tamera. Il donne son adresse à Bizerte, mais il a un domicile à Paris, 19, boulevard Suchet ; son château est à Oisièpe (Eure-et-Loir). Sa femme est une demoiselle Barker. Sa fille, Nicole, a épousé Yann Lallour, parent de Michel Lallour, marié à Suzanne Champetier de Ribes. Ce sont des familles catholiques.

Annuaire industriel, 1938 :
TAMERA (Soc. de), qu. Amiral-Ponty, Bizerte (Tunisie).
Minerais de fer. (1-39642).



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ DE TAMERA
Société anonyme
au capital social de 1.500.000 fr.
divisé en 12.000 actions de 125 fr. chacune

Statuts déposés au consulat de France à Bizerte

Exonéré du droit
de timbre. Art. 49
Décret beylical du 23 mai 1949

Siège social à Tunis

ACTION DE CENT-CINQ FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) :
Un administrateur (à droite) : ...lloud ?
Offset Litho La Rapide, Tunis

AEC 1951 :
Société de Tamera, quai Amiral-Guéprate, Bizerte. — 1926. — 625.000 fr.. — Mines
de fer en Tunisie.